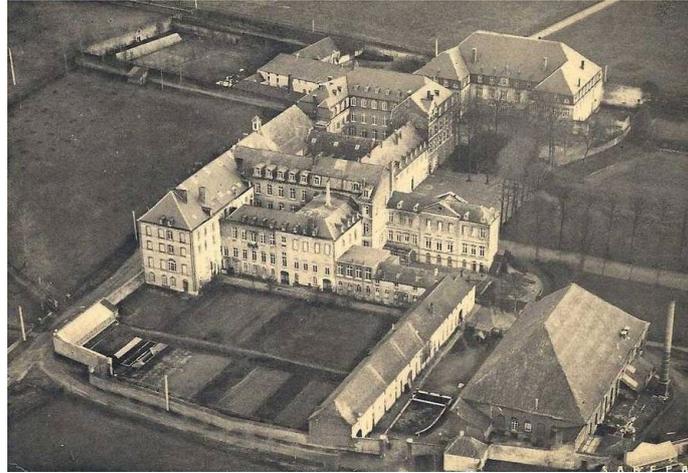


Historique de Sainte-Gertrude à Brugelette



Dès le XIII^e siècle, et peut-être déjà avant (le plus ancien document où la "domus hospitalis de Wisebeke" est ainsi désignée, est un acte testamentaire scellé le 21 janvier 1242 par le Doyen de Chièvres au nom d'un certain Théobald), sur l'ancienne route d'Ath à Mons, au hameau de Wisbecq, l'Institut est une maison hospitalière consacrée à Saint-Nicolas et desservie par des Filles-Dieu qui hébergent malades indigents, aliénés et pèlerins se rendant à Tongre-Notre-Dame.

Mandées par les seigneurs de Jauche-Mastaing, des Tertiaires de Saint François, fondées par sainte Elisabeth de Hongrie au XIII^e s., appelées Sœurs Grises, arrivent de Saint-Omer (dans le Pas-de-Calais) et remplacent les dévotes, en 1406, adjoignant à l'œuvre une école destinée à des élèves internes et externes.



Sainte Elisabeth de Hongrie

Celle que les religieuses considéraient comme leur fondatrice, Quentine de Jauche, née au château de Hérimez (une des quatre seigneuries de Brugelette), fera ériger, vers 1435, en lieu et place de l'antique demeure, un véritable monastère pour "sa" communauté qui, le 15 août 1483 deviendra l'ordre original des Soeurs Grises Hospitalières de Brugelette, lesquelles essaieront, en une vingtaine de couvents, tant en Picardie qu'en Flandre. Un siècle et demi plus tard, en 1626 exactement, elles embrassèrent la règle des "Pénitentes-Récollectines" de la Vénérable Mère Jeanne de Jésus (Jeanne de Neerinck, soeur grise à Gand), et, en conséquence, furent cloîtrées. Le pape Urbain VIII ratifiera leurs constitutions en 1634 ; elles abandonneront alors leur coiffe blanche pour le voile noir des Pénitentes.



Urbain VIII

Le 13 Ventôse an VI (c'est-à-dire le 3 mars 1798), elles sont expulsées par les Sans-culottes qui liquident le domaine comme bien national... et Soeur Anne-Félix, la dernière supérieure, le récupère pour la somme de 525.000 F.

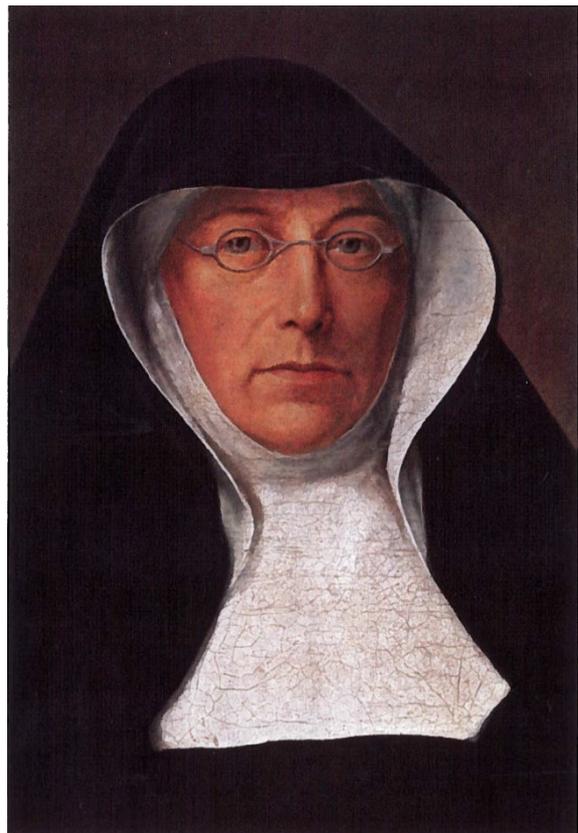
Après quelques décennies de survie comme maison de retraite et de santé, sous la dénomination de "Pensionnat (Julie) Carnoye" (du patronyme de la religieuse), la propriété est acquise par les Jésuites qui, interdits d'enseignement en France (suite aux "ordonnances de 1828" de Charles X), en Espagne et en Suisse, y installeront de 1835 à 1854 un prestigieux collège de plus de trois cents étudiants (dont les scolastiques), un moment le seul établissement français de la Compagnie en Europe.

Nombre de professeurs et d'élèves de Brugelette seront célèbres : le grand exégète du chant grégorien, le Père Lambillotte, Bucquoi de l'Institut de France, le Père du Lac, l'érudit philosophe, le Père Félix, conférencier de Notre-Dame de Paris, le poète de Dorlodot, les d'Arenberg, Camille de La Croix, le fameux archéologue, le cardinal Vaughan, Primat d'Angleterre, etc. Et plusieurs anciens furent béatifiés par l'Eglise : les Pères Caubert, de Bengy, Olivaint et Cornay, tous martyrs, ainsi que le jeune enfant Edmond Maghe. Certains visiteurs sont tout autant connus. Citons-en trois : le futur pape Léon XIII (Mgr Pecci), l'abbé Dupanloup, illustre évêque, pédagogue et académicien, et l'archevêque de Turin, Mgr Franzoni ! Par ailleurs, la bibliothèque de l'école, riche de 20.000 volumes, laisse à juger quel était son rayonnement culturel. Sa réputation fut telle, que l'écrivain Paul Bourget transposa, dans son ouvrage "Cosmopolis", la vie (certes imaginaire) d'un élève de ce temps-là : le marquis de Montfanon.

Autorisée à retourner dans son pays d'origine depuis la "loi Falloux" du 15 mars 1850, et surtout contrainte par l'instauration des Collèges d'Amiens et de Vannes, la Société revendit la bâtisse qu'elle avait considérablement agrandie, à une noble personne particulièrement charitable qui instituera à Strasbourg la Congrégation de Marie-Réparatrice : la baronne d'Hoogvorst née Emilie comtesse d'Oultremont, en religion « Mère Marie de Jésus », originaire de Liège, nièce des de Sécus, les châtelains de Bauffe. Le 12 octobre 1997, à Rome, le pape Jean-Paul II a célébré sa béatification.



Émilie D'Oultremont d'Hoogvorst



Mère Gertrude

Mère Gertrude (Justine Desbille), la fondatrice des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Nivelles, lui rachètera, en 1857, la vaste maison pour un montant très modique : de l'ordre d'une centaine de milliers de francs (soit 2,5 millions d'euros) alors qu'elle en valait cinq fois plus. (Sa valeur à neuf aujourd'hui se chiffrerait à 50 millions d'euros !)

Elle y établit aussitôt un des premiers orphelinats de Belgique où, quelques cinquante ans après, Gabrielle Petit, l'héroïne nationale, sera élève six ans durant. En 1864, s'ouvrira une école normale pour jeunes filles, avec pensionnat ; elle aussi l'une des plus anciennes du pays, à laquelle viendra s'ajouter, en 1937, un régendat ménager. D'autres sections fonctionneront également : maternelle et 4e degré au niveau préparatoire, et, à l'étage du dessus, ménagère agricole, professionnelle (ménage/confection), commerciale, froebélienne, moyenne, gréco-latine, sans oublier un atelier d'apprentissage et une école d'éducatrices !

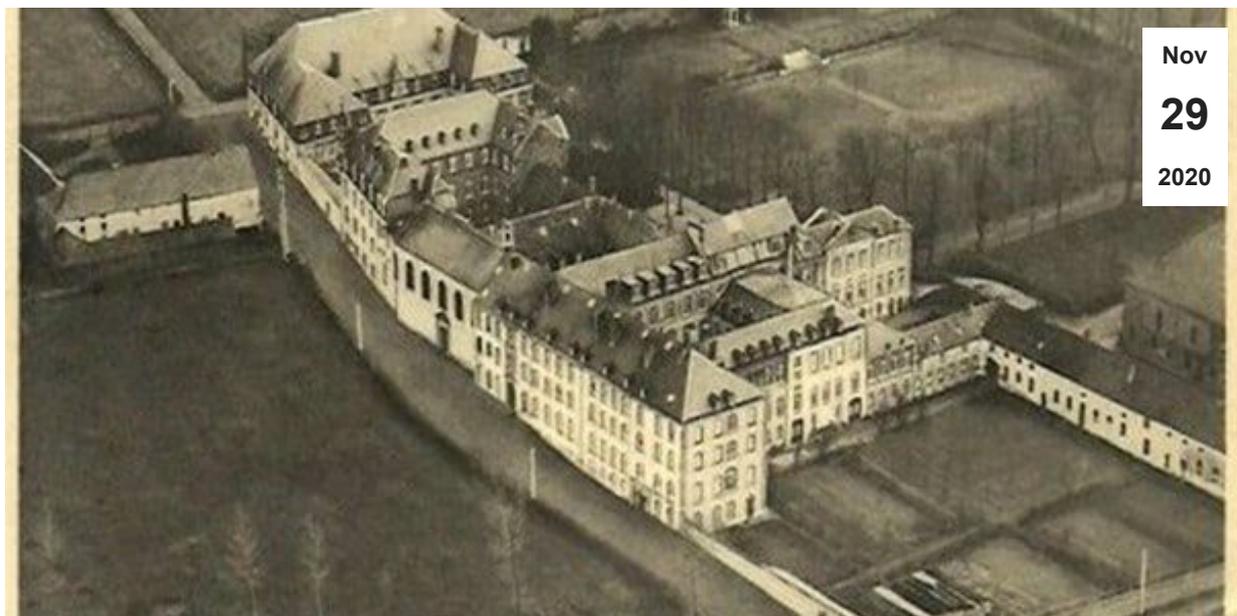


Gabrielle Petit

Aux classes de l'Orphelinat, se substituera, à partir de 1950, un enseignement individualisé, primaire d'abord, secondaire ensuite. L'Institution prit le nom de "Home Sainte-Gertrude". Pour des raisons de rationalisation, l'Ecole Normale fermera ses portes en 1954. Cette année-là, parallèlement à l'Institut d'Enseignement Spécial sera officiellement créé l'Institut Médico-Pédagogique (les deux grandes finalités encore organisées de nos jours), l'un et l'autre accueillant, dans la ligne du message chrétien, en externat, semi-internat, internat, et maisons d'accueil situées à Brugelette, à Lessines et à Ath, des enfants, des adolescents et des adultes, filles et garçons, connaissant des difficultés d'intégration d'ordre intellectuel et/ou caractériel. Chaque enfant, chaque adolescent a en lui un potentiel important, mais qu'il faut découvrir et développer.

Pierre Ronvaux

IMP SAINTE GERTRUDE : DE L'HOSPITALIÈRE EN 1242 À L'IMP SAINTE GERTRUDE EN 2020 (BILLET N°79)



Qui connaît le rôle actuel et passé de l'IMP (Institut Médico Pédagogique) Sainte Gertrude à Brugelette ? Voici un billet découverte.

1 IMP Sainte Gertrude – Il y a 8 siècles

En 1242, l'institut de Brugelette est une vaste maison hospitalière qui héberge des personnes malades, indigentes, aliénées, ou encore des pèlerins qui se rendent à Tongre-Notre-Dame.

Dès 1093 une « Confrérie de Notre-Dame de Tongre » est créée et approuvée par le pape [Urbain II](#). Le lieu attire immédiatement un grand nombre de pèlerins, d'autant plus que des témoignages de miracles et faveurs accordées par la Vierge-Marie commencent à circuler. Aussi la chapelle primitive est-elle remplacée au XIIIe siècle par une église, devenue aujourd'hui la Basilique de Tongre-Notre-Dame.



Au travers des siècles, l'institut de Brugelette aura toujours cette vocation d'être là pour les autres.

2 IMP Sainte Gertrude – au XIXème siècle

2.1 La chapelle



La grande chapelle où de 1834 à 1836, les brugelettois viennent assister à la messe. La nef de l'église de Brugelette étant en travaux durant ces 3 années.

2.2 Mère Gertrude

C'est en 1857 que Mère Gertrude (Justine DESBILLES) la fondatrice de la Congrégation des Sœurs de l'Enfant Jésus de Nivelles y ouvre un des premiers orphelinats de Belgique.



En cherchant des bâtiments suffisamment grands dans un endroit paisible, elle fut charmée par l'institut de Brugelette, qui était alors à l'abandon depuis 3 ans.

Son nom de Mère Gertrude ainsi que le nom donné à sa fondation « Sainte Gertrude » est choisi en l'honneur de Sainte Gertrude. Elle a vécu à Nivelles et accomplit une œuvre d'évangélisation, d'accueil et de soins pour les pauvres, les pèlerins et les malades.



2.3 L'orphelinat

En 1879: L'orphelinat compte 449 enfants (orphelines ou abandonnées).



On peut apercevoir ici, le parc qui depuis derrière l'institut arrive quasiment au magasin Okay le long de la chaussée de Mons.

2.3.1 Gabrielle Petit

L'orphelinat a accueilli pendant 6 ans au début du siècle Gabrielle Petit, qui fut plus tard résistante durant la guerre 14-18, infirmière espionne. Elle fut fusillée par les Allemands en 1917.



L'œuvre se poursuit et doit continuellement s'adapter aux circonstances avec très peu de moyens.

3 IMP Sainte Gertrude – au XXème siècle

3.1 La vie de l'orphelinat

Le matin, les enfants font leur toilette.



Un moment câlin avant le coucher du soir.



J'apprends à tenir un magasin.



3.2 Les allocations familiales sont étendues aux orphelins

En 1946, au lendemain de la guerre, des allocations familiales sont accordées à tout ménage qui prendra à sa charge un orphelin ou une orpheline.

LA LIGUE

BULLETIN MENSUEL
JUILLET-AOÛT 1946
Secrétariat Central : 125, rue du Téhois,
Bruxelles. Tél. 11.62.94 C.C.P. 146.93

DES FAMILLES NOMBREUSES DE BELGIQUE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

GRAVES PROBLÈMES

Au cours des débats parlementaires de juin et des premiers jours de juillet, le Premier Ministre et le Ministre du Travail ont fait des déclarations et exprimé des intentions qui demandent un examen attentif.

Le Comité Central Wallon et l'Assemblée générale de la Ligue, dans leurs séances du 7 juillet dernier, ont procédé à cet examen.

Les considérations émises et les conclusions adoptées méritent de retenir l'attention de tous les membres de la Ligue. Nous les résumons ci-dessous.

LES NON-SALARIES



Pieurs dispositions essentielles de la loi du 10 juin 1937 ne sont pas appliquées. Cette loi stipule, dans son article 3, que « les caisses et sections mutuelles d'allocations familiales octroieront des allocations au moins égales ou équivalentes à celles dont les travailleurs salariés jouissent aux termes de la loi du 4 août 1930 ».

Or le barème des allocations familiales des non-salarés reste cinq ou six fois moindre que celui des salariés.

De plus, les non-salarés ne reçoivent pas d'allocations pour leurs enfants de 14 à 18 ans qui poursuivent leurs études.

Ils ne reçoivent pas non plus d'allocations de naissance. Les allocations qu'ils touchent pour les orphelins sont étroitement limitées.

Il reste donc ici d'énormes lacunes à combler.

Dans la séance du Sénat du 4 juin, le Ministre du Travail a dit : « Je crois que nous ne pouvons pas attendre, pour modifier le régime des travailleurs indépendants, que la sécurité sociale soit étendue à cette catégorie. Il faudra envisager à bref délai une augmentation des allocations, qui entraînera évidemment une augmentation des cotisations. On a proposé les coefficients 2,5 pour les cotisations et 2 pour les allocations. » Ces mesures auraient dû être prises il y a déjà dix-huit mois. Les familles qui ont des enfants à charge attendent impatiemment des réalisations qui n'ont que trop tardé.

D'autre part, les caisses mutuelles ont de grandes difficultés à couvrir leurs frais d'administration : plusieurs ont même dû renvoyer du personnel ; la marche de leurs opérations en souffre. Les frais d'administration sont en effet les mêmes pour encaisser une cotisation de 100 frs. et les frais sont les mêmes pour liquider une allocation de 300 frs. que pour en liquider une de 100 frs. Si cotisations et allocations étaient triplées, le pourcentage des frais d'administration diminuerait de 66 %.

Des mesures s'imposent donc de toute urgence.

La Ligue insiste vivement pour que, en matière d'allocations familiales, les non-salarés soient mis sur le même pied que les salariés.

Comme première étape, elle demande que les taux du barème actuel soient multipliés par 2,5 et que cette majoration soit appliquée au premier semestre 1946 (les opérations se font, en effet, à semestre échu).

LES SALARIÉS

Des ressources très considérables s'accumulent dans les réserves de la Caisse Nationale de Compensation. Ces ressources auraient permis un relèvement substantiel du barème des allocations dès le début de cette année. Or, elles restent inutilisées, alors que les familles en ont le plus urgent besoin.

En vertu de la loi du 4 août 1930 et de l'Arrêté du Régent du 29 décembre 1944, art. 30, l'Etat doit verser annuellement à la Caisse Nationale de Compensation une subvention qui peut atteindre 50 millions.

Cette subvention est extrêmement modeste quand on la compare aux sommes que l'Etat affecte à d'autres éléments de la prévoyance sociale.

Or on parle de la supprimer, alors qu'on porte au budget 150 millions pour des plaines de jeux. Les plaines de jeux sont sans doute intéressantes, mais le pain des enfants est d'une nécessité incomparablement plus pressante.

Il est question de relever fortement les allocations d'orphelins. Le sort des orphelins est sympathique entre tous. Mais la question est de savoir où il faut prendre les ressources pour y pourvoir.

Les rentes de veuves et d'orphelins relèvent avant tout du régime des pensions. Il n'est pas admissible de porter à la charge des allocations familiales des postes qui relèvent d'un autre domaine. Ce serait priver les autres enfants d'un supplément de ressources qui leur revient et qui leur est indispensable.

Dans la séance de la Chambre du 4 juin, le Ministre du Travail a dit : « Nous envisageons de porter l'allocation pour le premier enfant (orphelin) à 600 frs ; une même allocation serait attribuée pour le 2e, le 3e et le 4e enfant, tandis qu'il serait accordé 800 frs. pour le cinquième et les suivants. Ces chiffres ne sont pas définitifs, mais c'est vers ces taux que l'on se dirige. »

D'autre part, on a parlé de 800 frs. pour chaque orphelin indistinctement.

Une personnalité très compétente en ces matières estimait la dépense à 10 ou 15 % du total des allocations familiales et des allocations de naissance actuellement servies, ce qui représenterait environ 200 millions par an.

Encore une fois, cette dépense devrait incomber au régime des pensions. Les orphelins n'y perdraient rien et les autres enfants pourraient bénéficier d'un relèvement supplémentaire de 10 à 15 % de ce qu'ils reçoivent.

On voudrait même diminuer les ressources principales qui ont été prévues en faveur des allocations familiales par les arrêtés relatifs à la sécurité sociale.

Ces ressources proviennent des cotisations des employeurs et représentent 6 % des salaires.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le compte rendu analytique de la Chambre des Représentants, séance du 12 juin, p. 211 :

« M. Discry. — Toutes les cotisations pour allocations familiales servent-elles à payer effectivement

SOMMAIRE :

Les Allocations familiales : graves problèmes. — Avez-vous déjà demandé votre réduction de l'impôt sur le capital ? — Congrès annuel. — Au P. C. Y. O. — Ministères et charges de famille. — Le Bulletin de la Ligue au Parlement. — Hommage au Comte Carton de Wiart. — Réductions dans les morgues. — A Monsieur Kessel Huysmans. — Les rations de charbon. — Nouvelle publique : Fêtes, kermeaux ; plages et villégiatures ; bals. — Hommage à la Mère de Famille. — Dans les sections : fêtes jubilaires. — Organes directeurs de la Ligue. — Avis aux retardataires ! Note non retirée du 10 mai. — Naissances. — In Memoriam. — Le repas. — Le coin de la ménagère.

3.3 Les orphelinats se vident

Les orphelinats se vident grâce aux allocations offertes aux tuteurs.

Restent les enfants avec un handicap mental ou avec des troubles du comportement. Ceux dont les gens ne veulent pas.



3.4 Les laïques arrivent

La population d'enfants grandissant, les sœurs ne sont plus assez nombreuses pour les encadrer correctement. Elles font donc appel à des laïques pour venir les aider.



3.5 L'école au métier d'éducatrice

La toute première école pour former au métier d'éducatrice est née à l'institut.



L'école qui fut fermée quelques années plus tard lorsque d'autres écoles, en Belgique, prirent le relais.

4 En 1950, grand tournant pour l'Institut.

4.1 Les nouvelles entités

3 entités bien distinctes voient le jour.

- **L'institut maternelle et primaire Sainte-Gertrude**, une école qui accueille aujourd'hui 225 enfants pour 92 encadrants dont la directrice est Madame Nadine Dubois.
- **L'institut Secondaire Sainte-Gertrude**, une école qui accueille aujourd'hui 247 enfants pour 104 encadrants dont la directrice est Madame Séverine Sautriaux.
- **L'IMP Sainte-Gertrude** comme Institut Médico pédagogique, qui accueille aujourd'hui 325 bénéficiaires pour 160 encadrant dont le directeur est Monsieur Jean Adens.

Sœur Maggy est l'administratrice déléguée de L'IMP et est membre des Pouvoirs Organisateurs des écoles.

4.2 Les écoles

On peut reconnaître le bâtiment des écoles sur le coin de la rue de Bauffe et du Chemin de Wisbecq. Bâtiment qui a été rénové.



4.3 L'IMP Sainte-Gertrude

Une vue de l'imposant bâtiment médico pédagogique



La chapelle vue de dehors



4.4 Retrouver une vie de famille

APRES LA CLASSE...

A midi, à quatre heures, la cloche sonne, comme dans toutes les écoles, et c'est la joyeuse bousculade pour rentrer « à la maison ».

La maison, ici, ce sont les *appartements autonomes* installés dans le vaste complexe des bâtiments. *Petits dortoirs* à tous les étages, depuis ceux des bambins au rez-de-chaussée, jusqu'aux dortoirs des grandes, perchés là-haut, où chacune a « sa » chambrette personnelle, avec « ses » armoires. Dortoirs à la mesure de la douzaine ou de la quinzaine, avec la chambre de l'éducatrice toute proche. Les *salles de séjour* donnent sur les jardins ou sur les grands cloîtres, marquées toutes d'un cachet très spécial : salle rustique, salle tyrolienne, salle de Peter Pan, etc... On y prend ses repas, par tables de quatre ou six, on y achève un travail, on y joue à la poupée ou au Monopoly, on y écoute la radio, on y bavarde, on y rêve aussi, sous l'égide maternelle de l'éducatrice. Les effectifs de *groupes* ne correspondent pas à ceux des *classes*, puisque les groupes rassemblent les noyaux fraternels disséminés à des niveaux scolaires différents.

Le rythme de vie est *familial*, et les enfants sont initiées aux *tâches de leur âge*, dressant le couvert en chantonnant, faisant « leur » vaisselle, tenant en ordre « leur » maison. Les aînées apprennent à embellir leur salle de famille : peinture murale, pose de rideaux, etc...



5 IMP – la visite de la Reine Fabiola en 1974 (ajout du 24-12-2020)

C'est avec beaucoup de bonheur, que l'IMP a accueilli la Reine Fabiola. Cette visite est une faveur accordée par la Reine à une demande du docteur Van Eck. Sa fille handicapée est hébergée par l'Institut.

Sur les photos ci-dessous nous pouvons reconnaître, visible en tout ou en partie, les personnes suivantes .

- La reine Fabiola,
- Sœur Angèle Marie – supérieure de la communauté , Sœur Marie Rosa – directrice des écoles, Sœur Jeanne, Sœur Marie Josée, Sœur Thérèse, Sœur Réjane, Sœur Claire,

- Madame Colette Lauwers – directrice de l'I.M.P., Dr. Jean Lebrun, Dr Van Eck et sa fille (elle offre un cadeau à la reine assise),
- Pierre Deroux – bourgmestre de Brugelette.



Ces photos, nous les devons au papa de Christel LE MAIRE.

6 IMP Sainte Gertrude – Aujourd’hui ...



6.1 Sa structure

Les 325 bénéficiaires de l'IMP Sainte Gertrude sont répartis sur 6 services différents.

- Le SRJ Service résidentiel pour jeunes
- Le SAI Service d'aide à l'intégration
- Le SRA Service résidentiel pour adultes
- Le SAJA Service d'accueil de jour pour adultes
- Le SLS Service logement supervisé
- Le SOL'R Service de répit

Des éducateurs, éducatrices, médecin, infirmières, psychologues, assistantes sociales, ergothérapeutes, musicothérapeute, art thérapeute ... encadrent tous ces services.

Nos bénéficiaires ont aujourd'hui entre 5 ans pour notre plus jeune et 73 ans pour notre plus âgée.

6.2 Le SRJ Service résidentiel pour jeunes

Ce service accueille des enfants entre 3 et 18 ans. Et parfois jusqu'à 25 ans.

Le S.R.J. se compose de 7 unités de vie de 12 à 16 jeunes regroupés selon leurs difficultés et capacité. C'est un peu comme leur maison. Le matin, ils partent à l'école, soit aux écoles à côté, soit dans d'autres écoles à Brugelette, Chièvres, Ath, Hornu ...

Après l'école, ils reviennent à l'IMP.

Certains ont la chance de rentrer tous les week-end en famille. D'autres ont beaucoup moins de chance et ne rentrent que rarement voire jamais.

Parmi ces enfants, nombreux sont ceux placés par le Juge pour échapper à des familles maltraitantes ou incapables de s'occuper d'un enfant déjà si fragile.

- La protection : Un lieu tiers est parfois nécessaire pour se construire son propre parcours de vie.
- Un passage : ouvert au partenariat, croyant aux compétences des jeunes et de ceux qui les entourent, nous ne sommes souvent qu'un moment transitoire dans la construction d'un parcours



6.3 Le SAI Service d'aide à l'intégration appelé aussi « Le Rebond »

Le SAI accompagne des jeunes de 6 à 21 ans et s'étend aux entités de Ath, Brugelette, Lessines, Chièvres et la région des Collines. « Le Rebond » accompagne le jeune afin de favoriser sa participation, sa socialisation et son intégration dans ses milieux de vie.

- Accompagnement individuel
Soutien scolaire en enseignement ordinaire ou spécialisé, aide éducative, recherche d'activités extrascolaires, orientation psychologique.
- Collectif
Activités de socialisation, culturelles ou sportives en petit groupe, activités parents-enfant.



6.4 Le SRA Service résidentiel pour adultes

Un Service Résidentiel dont la maison se trouve à Ath et accueillant et occupant 24h sur 24h, des personnes adultes ayant ou n'ayant plus de lien familial.

Le S.R.A. s'adresse aux adultes à partir de 18 ans présentant une déficience mentale sévère (catégorie 113) et profonde (catégorie 114).



6.5 Le SAJA Service d'accueil de jour pour adultes

Le S.A.J..A. accueille en journée des adultes de l'entité d'Ath, Brugelette, Chièvres, Flobecq-Ellezelles-Leuze, Péruwelz et Silly.

Les journées s'organisent autour d'un important panel d'activités.

Des ateliers créatifs, artisanaux, sportifs, des visites extérieurs, des collaborations avec d'autres services, des lieux de « paroles » et d' « écoute » internes et externes.



6.6 Le SLS Service de logement supervisés

Est un service accompagnant le jeune à partir de 16 ans ou l'adulte dans sa décision de vivre en autonomie.

Qui ont le désir de vivre de la manière la plus autonome possible dans une vie sociale et citoyenne.

- le guider dans ses choix d'occupation ou de travail
- l'accompagner dans le choix de son habitation
- le conseiller dans sa vie au jour le jour
- L'épauler dans les démarches administratives



6.2.3 Le SOL'R Service de répit

Le SOL'R est un service de répit que propose l'IMP Sainte Gertrude, comme son nom l'indique.

Il accueille durant un week-end ou quelque jours, 6 enfants ou adultes qui vivent habituellement totalement dans leur famille respective.

Cela permet pour l'enfant ou l'adulte, un temps de ressourcement adapté.

Mais également une occasion de souffler pour sa famille.



7 Bientôt la Saint Nicolas

Une joyeuse Saint-Nicolas à tous ...



Mireille GALLEMAERS

Conseillère communale de Brugelette